

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Alexandre Brunet

<https://www.cadre21.org/membres/f8199bc23c067bcdada6b844>

Date d'obtention : 2024-02-18 17:38:20

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

On accueille la ou les personnes qui ont vu/vivent une situation problématique. On rassure les personnes sur la situation et rappelle qu'ils font parti de la solution.

À l'aide de la trousse, on évalue la situation, en utilisant un ton bienveillant, sans jugement. La grille d'évaluation est utilisée lorsqu'on comprend la situation. Elle nous permet alors d'avoir plus d'informations sur l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de la situation.

On s'assure, auprès des personnes déjà contactées, d'avoir le nom de l'ensemble des personnes qui connaît la situation (vérification de l'information auprès des personnes touchées ce qui peut engendrer le fait de remplir d'autres grilles d'évaluation).

Si la situation est malveillante, on rencontre l'instigateur et confisque le cellulaire en expliquant. On rejoint le poste de police pour qu'ils puissent débiter leur enquête. On ne remplit pas de grille d'évaluation.

Dans le cas où ce n'est pas malveillant, on rencontre l'instigateur, on confisque le cellulaire et on voit sa version des faits. On remplit une grille d'évaluation. Si on réalise que c'est impulsif: on voit les règles de l'école, possible de voir la disposition du Code criminel. On rejoint les policiers quand-même.

On rejoint les parents pour expliquer la situation (autant pour la victime, l'instigateur que tous les élèves touchés par la situation (ont vu les photos, etc)).

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

On doit prendre le temps d'analyser chaque situation et de s'assurer d'offrir le bon support. Si, par exemple, la situation n'est pas "dans l'école" (la victime est dans notre école, mais pas l'instigateur), on passe par la police directement.

Sinon, on doit y aller avec la trousse, s'assurer de recueillir le plus d'informations possibles afin de faire un choix éclairé et faire les suivis avec les policiers, les intervenants, les jeunes et les familles.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La plus délicate est, pour moi, de rassurer la ou les victimes. Pas que cela me dérange, au contraire, mais je comprends que les victimes sont en chocs et très émotives à ce moment. C'est alors délicat pour elles(les victimes), surtout comme je suis un homme. Il peut, parfois, être plus difficile pour les victimes de parler avec quelqu'un du même sexe que l'instigateur.

Dans ce cas, je dois me faire encore plus rassurant, rappeler qu'ils.elles font partie de la solution et que je suis là pour les aider dans ce moment difficile.